

CONVOCATION DU 25 AVRIL 2017 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2017

Convocation en date du 25 avril 2017, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le mardi deux mai deux mille dix sept, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2017.

- 1) Compte de gestion 2016 de la trésorerie (budget général).
- 2) Compte Administratif 2016 (budget général).
- 3) Budget Primitif 2017 (budget général).
- 4) Eveil Musical 2017
- 5) Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie 2017
- 6) Point sur les travaux 2017
- 7) Informations actions Centre Communal Action Sociale
- 8) Questions diverses.

SEANCE DU 02 MAI 2017

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Date de convocation : 25 avril 2017

Date d'affichage : 25 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le deux du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : M. BERGOUNIOUX Serge, M. BREYSSE Dominique, Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, M. CONDOR Alain, M. FERMENT Bernard, Mme PERGE Christine, Mme DUPLAND-SCHANDELET Claudine, Mme HENNACHE Marie Hélène, Mme MAILLOT-NEYRAND Lydie, TREMBLEY Guy.

Excusée : Mme BACCONNIER Virginie,

Procurations : Mme TERME Annie à Mme HENNACHE Marie-Hélène ; M. VALETTE Alain à M. DAVERNY Jérôme.

Secrétaire de séance : PERGE Christine

(Arrivées : Monsieur TREMBLEY Guy à 20 Heures 50 ; Monsieur CONDOR Alain)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2017.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

1) COMPTE DE GESTION 2016 DE LA TRESORERIE – BUDGET GENERAL.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion 2016 établis par le receveur municipal pour : le budget principal de la commune.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal exercice 2016 pour le budget principal de la commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET - BUDGET GENERAL

Sous la présidence de Monsieur Dominique BREYSSE, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget du service assainissement dressé par Monsieur Jérôme DALVERNY, Maire qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		102426.66	30715.33		30715.33	102426.66
Opérations de l'exercice	647209.17	862691.91	157577.59	125695.04	804786.76	988386.95
Totaux	647209.17	965118.57	188292.92	125695.04	835502.09	1090813.61
Résultats de clôture		317909.40	62597.88			255311.52
Besoin de financement						
Restes à réaliser						
Déficit de financement des RAR						
Excédent total de financement			62597.88			

Hors de la présence de M. Jérôme DALVERNY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2016.

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif par 12 voix pour, zéro abstention, zéro contre, lequel peut se résumer ainsi,
- 2) Considérant l'excédent de fonctionnement de 317 909.40, décide d'affecter la somme de 255 311.52 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté ; et la somme de 62 597.88 € au compte 1068.
- 3) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET GENERAL :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 pour le budget général de la commune de Prades, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité le budget primitif 2017 pour le budget général au chapitre en section de fonctionnement et en investissement qui s'équilibre restes à réaliser inclus à :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 875 396.00 €

Recettes de fonctionnement : 875 396.00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 436 100.00 €

Recettes d'investissement : 1 436 100.00 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) EVEIL MUSICAL SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre pour la prochaine année scolaire (2017/2018), le financement des séances de sensibilisation aux pratiques musicales à l'école pour quatre classes.

Le coût est de 2 880.00 euros financé en totalité par la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse et de prévoir au budget primitif 2017 les crédits nécessaires.

5) REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE 2017

Le Maire informe que les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services incendie et de secours. Elles peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement. Il ne s'agit pas nécessairement d'un service au sens organique du terme. La collectivité compétente peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou certaines parties de ses missions.

6) QUESTIONS DIVERSES :

6-1) TRAVAUX EGLISE

Le Maire informe que les travaux concernant la réfection de l'église (maçonnerie et peinture) ont été estimés à 57 025.00 euros HT, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, une publicité a été affichée, le dépôt des offres a été fixé au 31 mai 2017, à ce jour, une seule entreprise a répondu pour l'ensemble des travaux.

6-2) TERRAINS COMMUNAUX (B2002/B1923/B2000/B2005/B1996/B2006/B0099/B2006/B0100/B0102/B0101

Le Maire évoque le sujet des terrains communaux en zone UI (zone artisanale), après autorisation le Maire est autorisé à trouver des acquéreurs pour ces terrains.

6-3) GARAGE CIMETIERE

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un riverain a fait la demande pour louer le garage situé à proximité du cimetière, une visite du garage devra avoir lieu.

6-4) CLOTURE ENTRE USINE ET TERRAINS COMMUNAUX

Une clôture va être réalisée entre les établissements Vernède et les terrains communaux pour montant total de 16000 euros. 50 % sera payé par la commune et 50 % par l'entreprise Vernède.

6-5) CCAS

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal :

- Voyage aura lieu le 9 juin 2017 (pour les personnes à partir de 65 ans).
- Distribution de chèque culture de 10 euros (pour les enfants de 4 ans à 17 ans résidant ou scolarisés à Prades.
- Repas et Feux d'artifice auront lieu le 13 juillet 2017.

6-6) COMPTEURS LINKY

Une note d'information est présentée sur la mise en place des compteurs Linky. Un groupe de travail est créé, un dossier sera présenté à une prochaine réunion.

6-7) CONFERENCE VITICULTURE EN ARDECHE

Une conférence aura lieu le vendredi 12 mai 2017, présentée par Monsieur MOREL.

La séance est levée à 23 heures 00 minutes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADES DU 02 MAI 2017LISTE DES MEMBRES PRESENTS :

<u>NOM et Prénom</u>	<u>Signature</u>
DALVERNY Jérôme	
BERGOUNIOUX Serge	
BREYSSE Dominique	
HENNACHE Marie-Hélène	
TORTE Suzanne	
DUPLAND-SCHANDELET Claudine	
FERMENT Bernard	
VALETTE Alain	<i>Procuration à DALVERNY Jérôme</i>
MAILLOT-NEYRAND Lydie	
CONDOR Alain	
TERME Annie	<i>Procuration à HENNACHE Marie-Hélène</i>
TREMBLEY Guy	
BACCONNIER Virginie	<i>Excusée</i>
ALLEGRE Guillaume	
PERGE Christine	